

L'Ontario établit les taux d'intérêt des nouvelles obligations d'épargne annuelles

Options de placement sûres et concurrentielles pour les familles ontariennes

1 juin 2015 13h00

Des options de placement sûres et souples sont offertes aux Ontariens et aux Ontariennes pour les aider à élargir leur portefeuille de placement grâce à des Obligations d'épargne de l'Ontario concurrentielles, tout en contribuant à stimuler la croissance économique de la province.

L'Ontario a annoncé les taux d'intérêt concurrentiels de l'émission de 2015 des [Obligations d'épargne de l'Ontario](#), qui sont offertes à partir de maintenant jusqu'au 22 juin 2015 dans un large éventail de coupures. Ces obligations, qui vont de 100 \$ à 1 million de dollars, constituent des options de placement pour les grands et les petits investisseurs.

Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont intéressantes pour les investisseurs, car il n'y a pas de frais à l'achat et le principal et les intérêts sont entièrement garantis par la province.

Elles offrent la souplesse d'un intérêt annuel ou composé et des échéances de trois, cinq et dix ans, ainsi que des taux fixes, accélérateurs et variables. Les obligations à taux variables peuvent être remboursées annuellement et les obligations à taux accélérateurs peuvent l'être semestriellement. Les obligations à taux fixes ne sont remboursables qu'à l'échéance.

Les taux d'intérêt pour les séries 2015 des Obligations d'épargne de l'Ontario sont les suivants :

- Taux d'intérêt pour l'**obligation à taux accélérateur** de cinq ans :
 - 0,75 % cette année
 - 0,90 % la deuxième année
 - 1,05 % la troisième année
 - 1,20 % la quatrième année
 - 1,35 % la dernière année
- Taux d'intérêt pour les **obligations à taux fixe** :
 - 0,9 % pour l'obligation à taux fixe de trois ans
 - 2,35 % pour l'obligation à taux fixe de dix ans
- Le taux d'intérêt pour l'**obligation à taux variables** de trois ans est de 0,80 % pour la première année.

Le taux d'intérêt pour les obligations à taux variables est en vigueur du 21 juin 2015 au 21 juin 2016. Le taux d'intérêt pour les obligations à taux variables des séries de 2009, 2013 et 2014 a aussi été rajusté aujourd'hui à 0,80 % et est en vigueur du 21 juin 2015 au 21 juin 2016.

Offrir aux Ontariens et aux Ontariennes des options de placement sûres, souples et concurrentielles s'inscrit dans le plan du gouvernement pour l'Ontario. Ce plan à quatre volets vise à favoriser l'essor de la province en investissant dans les talents et les compétences de la population, en faisant un investissement record dans l'infrastructure publique de l'Ontario, en créant un environnement dynamique et innovateur où les entreprises prospèrent, et en établissant un plan d'épargne sûr pour la retraite.

CITATIONS

« Les Obligations d'épargne de l'Ontario jouent un rôle crucial au sein de notre économie. Investir dans ces obligations, c'est investir dans l'Ontario et appuyer nos initiatives dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'infrastructure. En investissant là où vous vivez, vous aidez à favoriser l'essor de l'Ontario. »

- Charles Sousa
ministre des Finances

FAITS EN BREF

- Le capital et les intérêts sont entièrement garantis par la province de l'Ontario.
- Seuls les résidents de l'Ontario peuvent acheter ces obligations par l'entremise des banques, des fiducies, des caisses populaires, des credit unions et des courtiers en valeurs.
- Les taux d'intérêt des Obligations d'épargne de l'Ontario sont établis en fonction de la conjoncture économique actuelle.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

- [Se rendre au site Web sur les Obligations d'épargne de l'Ontario ou composer le 1 888 212 2663.](#)
- [Visionner le nouveau message publicitaire sur les Obligations d'épargne de l'Ontario](#)

Demandes de renseignements des médias :
Kelsey Ingram bureau du ministre
kelsey.ingram@ontario.ca
416-326-1409
Scott Blodgett ministère des Finances
scott.blodgett@ontario.ca
416-325-0324

[Disponible en ligne](#)
[Available in English](#)